



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 10 juillet 2020 20H00

Date de la convocation : 4 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOURGEOIS Josette, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Michel, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, FAYARD Estelle, FEYEUX Muriel, GIBOT Alain, LARDET Denis, RATTON Didier, REVEL Grégory, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

Absents excusés: /

Pouvoirs : /

Président de séance : LARDET Denis.

Secrétaire de séance : REVEL Grégory

M. le maire explique au conseil que la réunion de ce soir a été imposée dans une circulaire du 30 juin 2020, pour la désignation des grands électeurs en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre prochain.

Election des grands électeurs

Le Sénat compte actuellement 348 sénateurs élus au suffrage universel indirect par 162 000 grands électeurs

Les grands électeurs sont : les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux, départementaux et municipaux (ces derniers formant 95% des grands électeurs)

Le mandat d'un sénateur est de 6 ans, et depuis 2003, le Sénat est renouvelé par moitié, à savoir :

- 170 sénateurs en septembre 2017
- 178 sénateurs en septembre 2020

A noter qu'une fois désigné, le vote par le grand électeur est obligatoire sauf motif légitime lui permettant de se faire remplacer par un délégué suppléant. En cas de non présentation le jour du scrutin sans motif, une amende de 100 €.

Le nombre de délégués des communes varie en fonction de la population de 2014 et du nombre de conseillers élus ; soit pour la commune de Manziat 5 délégués titulaires à élire auxquels s'ajoutent 3 suppléants.

M. le maire constate qu'une seule liste a été présentée composée alternativement de 8 candidats de chaque sexe : Denis LARDET – Stéphanie BERNARD – Denis CATHERIN – Annie APPERT – Christian CATHERIN – Monique BENOIT – Didier RATTON – Estelle FAYARD.

Il est procédé à l'élection des délégués à bulletin secret.

M. le maire proclame les résultats :

- la liste menée par Denis LARDET remporte 19 voix, il n'y a aucun bulletin déclaré blanc ou nul.

Le bureau électoral composé de : Denis LARDET (Maire) - Annie APPERT – Josette BOURGEOIS – Arnaud COULON – Grégory REVEL signe le procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui sera affiché en mairie et transmis en préfecture.

(Séance levée à 20h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,